

## Audition du 8 novembre 2021

**Serge Barbet** *Directeur délégué de CLEMI, ancien journaliste de la presse écrite, ancien conseiller en collectivité territoriale et conseiller du ministre de l'Éducation Nationale.*

*Le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) est chargé de l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) dans l'ensemble du système éducatif français. Ses missions s'organisent autour de plusieurs axes :*

- *Former les enseignants et apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias pour se forger un esprit critique, quel que soit le média d'information ou de communication utilisé (presse écrite, audiovisuel, Internet, réseaux sociaux).*
- *Produire ou co-produire des ressources et outils pédagogiques sur tous supports afin d'accompagner les enseignants et les élèves, en leur proposant des activités ÉMI pour la classe.*
- *Aider à la création et au développement de médias scolaires (journaux, sites, blogs, Web Radios, Web TV...).*
- *Accompagner les familles*

La création de la CLEMI correspond à l'avènement des nouvelles télécommunications, dans les années 80, avec la prise de conscience des enjeux d'éducation qui vont de pair. Les résultats sont extrêmement encourageants : 60% des élèves qui ont eu une formation aux médias ont le réflexe de vérifier les informations reçues.

### **Les modalités d'enseignement de l'EMI : un apprentissage nécessairement transversal**

Certains chercheurs proposent de l'éducation aux médias un enseignement à part entière. Aux yeux de Serge Barbet, il est impossible de concevoir l'EMI comme un bloc, car il implique toutes les disciplines. Plutôt qu'une matière à apprendre, c'est un regard à développer. Les enjeux de liberté d'expression, de citoyenneté engagée, relèvent de l'éducation civique et du français. Le développement de l'esprit critique scientifique, ainsi que la notion de preuve, relèvent également des sciences.

### **Les limites au développement de l'EMI : l'inertie du modèle éducatif actuel**

Les enseignants ont du mal à s'adapter au fonctionnement d'une pédagogie de projet, qui nécessite de faire travailler les élèves différemment, dans des espaces de groupe. L'éducation au média ne se limite pas au fact-checking et à la vérification, il faut aller plus loin, donner les cartes à l'élève pour qu'il forge lui-même son regard critique.

Pour l'instant, les capacités d'EMI ne font pas partie du socle d'évaluation de recrutement des enseignants. Il y aurait sans doute un travail à faire de ce côté, par exemple en formant et **responsabilisant les professeurs documentalistes**. Leur CAPES pourrait intégrer un volet EMI.

### **Regard sur les expériences menées à l'étranger**

Le modèle finlandais est pionnier en matière d'auto-appropriation des savoir par l'enfant, et donc notamment de l'EMI ; mais cela s'inscrit dans un renouvellement globale des pratiques pédagogiques.

## **Les atouts français**

---

La France n'est pas dénuée d'atouts : sa capacité à faire travailler les groupes de presse et le Ministère de l'éducation. Lumni par exemple est une offre de contenus multimédias gratuits pour les élèves, parents, enseignants et médiateurs, qui offre un accès gratuit à des contenus multimédias complémentaires des programmes scolaires.

Les bonnes idées ne manquent pas : le dispositif **des cités éducatives** vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. D'abord mené à titre expérimental, il a vocation à essaimer sur d'autres territoires.

Les « **Classes investigation** » sont des jeux éducatifs immersifs, où les élèves mis en binôme doivent enquêter sur les réseaux sociaux autour d'un scénario, et faire le tri entre les sources fiables et celles qui ne le sont pas.

La CLEMI multiplie les partenariats avec les agences médiatiques, les écoles de journalisme, les agents territoriaux ( programme Les promeneurs du net).

## **Un potentiel de développement inexploité**

---

Les structures et les idées sont là, mais pâttissent d'un manque de reconnaissance hiérarchique, en particulier à la tête des établissements scolaires. Plutôt que de créer de nouvelles structures, conseille Serge Barbet, mieux vaut vivifier et exploiter à leur juste valeur les institutions existantes, CNIL, CIPDR, CLEMI, espaces pluridisciplinaires compétents qui ont lancé une belle dynamique d'émulation.

### **Pistes de solutions**

-intégrer un volet EMI au CAPES de professeur documentaliste

- créer des inspecteurs de l'EMI, pour donner une visibilité plus grande à la question et un meilleur suivi des professeurs (à l'heure actuelle, ce sont les inspecteurs de vie scolaire qui sont en charge du sujet)